

Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 24 juin 2021 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :
AV/CJL/AD/AP/JM

Secrétariat général
ressources
documentaires

Affaire suivie par :
Anne PRAT
04.37.85.00.18

Objet :
CR succinct du CM
du 24 juin 2021

AFFICHAGE :
du 2 juillet 2021
au 2 août 2021
inclus

Rillieux-la-Pape, le 25 juin 2021

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire à l'Espace 140, rue d'Athènes, de ses séances en date du vingt-quatre juin deux mille vingt et un après convocation légale,

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape

Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de conseillers votants : 39
Nombre de conseillers absents : 1 (à partir de 21h15)

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Dupuy, Fornelli, Monnet, Charvet, Leclerc, De La Cruz, Daas, Biérix, Badino, Mantione à partir de 19h25, Bérujon, Sève, Effantin, Cézariat, Desmet, Bozon-Guillot, Llubet, Mortreux, Terrel, Béchiche à partir de 19h25, Petitgand à partir de 20h50, Matter, Pin jusqu'à 21h15, Combier, Djaballah, Durieux, Ezzérouali, M'Sai à partir de 19h30, Labor, Sabin, Campos.

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Simaniva donne pouvoir à Charvet, Mantione donne pouvoir à Monnet jusqu'à 19h25, Guy donne pouvoir à Leclerc, Jamaï donne pouvoir à Labor, Saboureau donne pouvoir à Sève, Béchiche donne pouvoir à Biérix jusqu'à 19h25, Petitgand donne pouvoir à De La Cruz jusqu'à 20h50, Bamba donne pouvoir à Daas, Radix donne pouvoir à Matter,

Absent : Monsieur Antoine Pin (à partir de 21h15)

Secrétaire de séance : monsieur Philippe De La Cruz

Date de convocation : 11 juin 2021

Date affichage compte rendu succinct : 2 juillet 2021

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les décisions prises en application de la délibération du 25 mai 2020

DE2021/06/86 – Approbation du compte de gestion 2020 – Budget principal

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le compte de gestion 2020 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Fonctionnement

- dépenses totales : 37 111 688,28 €
- recettes totales : 40 493 510,32 €

Soit un résultat de fonctionnement propre à 2020 de 3 381 822,04 €.

Investissement

- dépenses totales : 17 428 494,50 €
- recettes totales : 18 191 977,85 €

Soit un résultat d'investissement propre à 2020 de 763 483,35 €.

- **de constater** la situation finale de l'exercice 2020 après réintégration des résultats reportés 2019 :

Résultat de fonctionnement du budget principal = 3 381 822,04 €

Résultat d'investissement du budget principal = - 1 303 837,01 € (hors restes à réaliser)

- **de déclarer** que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme aux écritures de sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

DE2021/06/87 - Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe Espace 140

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le compte de gestion 2020 du budget annexe Espace 140 arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Fonctionnement

- dépenses totales : 139 272,19 €
- recettes totales : 139 272,19 €

Soit un résultat nul en fonctionnement propre à 2020.

Investissement

- dépenses totales : 12 766,37 €
- recettes totales : 19 773,52 €

Soit un résultat d'investissement de l'exercice 2020 de 7 007,15 €

- **de constater** la situation finale de l'exercice 2020 après réintégration des résultats reportés 2019 :

Résultat de fonctionnement 13 100,42 €
Résultat d'investissement de 47 030,89 €
Résultat de clôture de 60 131,31 €

- **de déclarer** que le compte de gestion du budget annexe Espace 140 pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme aux écritures de sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

DE2021/06/88 - Approbation du compte de gestion 2020 – Budget annexe Fort de Vancia

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le compte de gestion 2020 du budget annexe Fort de Vancia arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Fonctionnement

- dépenses totales : 47 386,55 €
- recettes totales : 42 011,10 €

Soit un résultat de fonctionnement propre à 2020 de - 5 375.45 €,

Investissement

- dépenses totales : 0,00 €
- recettes totales : 623,00 €

Soit un résultat d'investissement de l'exercice 2020 de 623,00 €,

- **de constater** la situation finale de l'exercice 2020 après réintégration des résultats reportés 2019 :

- Résultat de fonctionnement : 34 647,25 €
- Résultat d'investissement : 1 869,00 €

- **de déclarer** que le compte de gestion du budget annexe Fort de Vancia pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme aux écritures de sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

DE2021/06/89 - Vote du compte administratif 2020 – Budget principal

Rapporteur : G. Charvet

Sous la présidence de Monsieur Gilbert Charvet

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Le Conseil municipal, à l'**unanimité des votants**, décide :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Les dépenses de fonctionnement :	37 111 688,28 €
Les recettes de fonctionnement :	40 493 510,32 €
Les dépenses d'investissement :	17 428 494,50 €
Les recettes d'investissement :	18 191 977,85 €

- Soit un résultat sur l'exercice 2020 de + 4 145 305,39 €

le résultat de clôture en fonctionnement de	3 381 822,04 €
le résultat de clôture en investissement de	- 1 303 837,01 €

- Soit un résultat de clôture 2020 de : + 2 077 985,03 €

- **de prendre acte** des restes à réaliser en section d'investissement :

- dépenses engagées non mandatées	655 479,53 €
- restes à réaliser en recettes :	588 321,15 €

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

DE2021/06/90 - Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe Espace 140

Rapporteur : G. Charvet

Sous la présidence Monsieur Gilbert Charvet

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

- dépenses de fonctionnement :	139 272,19 €
- recettes de fonctionnement :	139 272,19 €
- dépenses d'investissement :	12 766,37 €
- recettes d'investissement :	19 773,52 €

Soit un résultat sur l'exercice 2020 de : + 7 007,15 €
Un résultat antérieur reporté de : + 53 124,16 €
Soit un résultat net de clôture 2020 de : + 60 131,31 €,

- **de prendre acte qu'il n'y a pas de restes à réaliser,**

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

DE2021/06/91 - Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe Fort de Vancia

Rapporteur : G. Charvet

Sous la présidence de Monsieur Gilbert Charvet

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote

Le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 arrêté en dépenses et en recettes aux montants suivants :

- dépenses de fonctionnement :	47 386,55 €
- recettes de fonctionnement :	42 011,10 €
- dépenses d'investissement :	0,00 €
- recettes d'investissement :	623,00 €

Soit un résultat sur l'exercice 2020 de - 4 752,45 €
Et un résultat de clôture 2020 intégrant les résultats antérieurs de : + 36 516,25 €.

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

- de prendre acte qu'il n'y a pas de restes à réaliser,

DE2021/06/92 - Affectation du résultat 2020 – Budget principal

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**
Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **de constater** pour l'exercice budgétaire 2020, un excédent cumulé de fonctionnement égal 3 381 822,04 € et un déficit cumulé d'investissement égal à - 1 303 837,01 €,

- **d'affecter** l'excédent de fonctionnement en totalité à la section d'investissement pour un montant de 3 381 822,04 €.

Cette affectation sera reprise dans la première décision modificative de 2021 et fera l'objet d'un titre de recette au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

DE2021/06/93 - Affectation du résultat – Budget annexe Espace 140

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**
Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **de constater** pour l'exercice budgétaire 2020, un excédent de fonctionnement cumulé de 13 100,42 € et un excédent d'investissement cumulé égal à 47 030,89 €,

- **d'inscrire** l'excédent d'investissement pour un montant de 47 030,89 € au compte 001 en recette et l'excédent de fonctionnement au compte de recette 002 pour 13 100,42 € lors de la prochaine décision modificative.

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant à notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

DE2021/06/94 - Affectation du résultat – Budget annexe Fort de Vancia

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**
Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **de constater** pour l'exercice budgétaire 2020 le résultat de clôture suivant :

un excédent de fonctionnement cumulé de 34 647,25 €,
un excédent d'investissement cumulé de 1 869,00 €,
soit un résultat de clôture de 36 516,25 €.

- **d'inscrire** 34 647,25 € au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté en recette de fonctionnement et 1 869,00 € au compte 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté en recette d'investissement lors de la prochaine décision modificative.

- **d'autoriser** M. le Maire et son représentant à notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

DE2021/06/95 - Décision modificative n°1 du budget principal - Exercice 2020

Rapporteur : G. Charvet

(Suspension de séance de 20h00 à 20h05)

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)

- **d'adopter** la présente décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2021 d'un montant total de 3 957 377,27 €, équilibrée en section de fonctionnement à 1 036 669.00 € et à 2 920 708.27 € en section d'investissement

- **d'autoriser** le versement des subventions à l'ensemble des organismes, telles que détaillées dans l'annexe modifiée de la décision modificative n°1 du budget principal, et conformément à la réglementation, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document s'y rapportant
- **d'habiliter** le maire à signer tout document s'y rapportant.

DE2021/06/96 - Décision modificative n°1 du budget annexe Espace 140 - Exercice 2020

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)

- **d'adopter** la présente décision modificative n°1 du budget annexe Espace 140 pour l'exercice 2021 d'un montant total de 60 131.31 €, équilibrée à 47 030.89 € en section d'investissement et à 13 100.42 € en section de fonctionnement

DE2021/06/97 - Décision modificative n°1 du budget annexe Fort de Vancia - Exercice 2020

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**
Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **d'adopter** la présente décision modificative n°1 du budget annexe Fort de Vancia pour l'exercice 2021 d'un montant total de 36 516,25 €, équilibrée à 34 647,25 € en section de fonctionnement et à 1 869 € en section d'investissement.

DE2021/06/98 – Créations, révisions et annulations des autorisations de programme (AP) – Programmation 2021

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'adopter** les autorisations de programme et les crédits de paiement pour l'année 2021 selon les montants fixés dans le tableau annexé au rapport, étant précisé que le montant global des AP présentées dans cette délibération atteint 76 197 375.08 €, 25 641 069.14 € ont été réalisés, 9 685 630.36 € sont prévus sur l'exercice 2021 et le solde sur les années 2022 à 2027,
- **d'approuver** la création des autorisations de programme figurant en annexe du rapport à la présente délibération et les échéanciers des crédits de paiement correspondant,
- **de dire** que les dépenses résultant de ces autorisations de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville en section d'investissement selon l'échéancier des crédits de paiement présenté en annexe du rapport,
- **de préciser** que la part de CP annuels non mandatés en fin d'exercice N fait l'objet d'un report automatisé sur l'exercice N+1 pour les AP votées
- pour la mise en œuvre de ces opérations, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

DE2021/06/99 – Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**
Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **d'approuver** les modifications apportées au tableau des effectifs dans les conditions précisées dans le présent rapport ;
- **d'approuver** les créations de poste dans les conditions précisées dans le présent rapport ;
- **d'approuver** les suppressions de poste dans les conditions précisées dans le présent rapport ;
- **d'inscrire** les crédits au chapitre 012 du budget.

DE2021/06/100 – Régime indemnitaire – Mise à jour

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** l'instauration de l'indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise versée selon les modalités définies ci-dessus pour les cadres d'emplois concernés,
- **d'approuver** l'instauration du complément indemnitaire annuel dans les conditions indiquées ci-dessus pour les cadres d'emplois concernés,
- **d'autoriser** le maintien, aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- **d'imputer** les dépenses au chapitre 012 du budget communal.

DE2021/06/101 – Dématérialisation des actes au contrôle de légalité – Avenant

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** l'avenant à la convention de raccordement portant sur la télétransmission des actes de la commande publique, marchés publics et concessions,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à le signer et à prendre toute décision permettant l'exécution de la présente délibération.

DE2021/06/102 – Indemnités de fonctions des élus

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**
Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **de mettre à jour** la répartition des indemnités selon le tableau annexé au rapport,
- **d'approuver** le tableau mis à jour
- **d'autoriser** le versement d'une indemnité à Madame Marie-Claude CAMPOS à compter du 24 juin 2021, au taux de 5%

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à la présente délibération.

DE2021/06/103 – Mise à jour des représentations au sein des instances

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant au sein d'organisme extérieur figurant dans le rapport,

- **procède** par un vote à mains levées à cette désignation,

Est désigné Monsieur Vincent Matter (titulaire) pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association de gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

DE2021/06/104 – Adhésion à la centrale d'achat de la Région

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** la convention et son annexe, selon le projet ci-annexé, ayant pour objet l'adhésion à la centrale d'achat régionale.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et son annexe, selon le projet annexé au rapport, ayant pour objet l'adhésion à la centrale d'achat régionale.
- **D'autoriser le versement** de 1500 € au titre de participation forfaitaire. Cette participation est payable une seule fois.

DE2021/06/105 - Subvention à l'association Cap Nord dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif CitésLab

Rapporteur : L. Mortreux

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

(Monsieur Xavier Bérupon, membre de l'association, ne prend pas part au vote)

- **d'approuver** la convention de mise en œuvre du dispositif CitésLab ci annexée et de valider le versement de la subvention annuelle de 20 000 euros à l'association Cap Nord domiciliée 28, avenue Général Leclerc, 69 140 Rillieux-la-Pape, sous réserve de l'inscription des crédits au budget,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et notamment la convention nécessaire pour le versement de la subvention, qui sera imputée au budget communal 2021 sur le chapitre 65 imputation 6574.

DE2021/06/1a – Protection fonctionnelle du Maire (Référence 202105/010)

Rapporteur : G. Charvet

Sous la présidence de monsieur Gilbert Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, décide :

(Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération et ne prend pas part au vote)

Vote

Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)

Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous »)

Ne participe pas au vote : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'accorder** la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de l'affaire sus-évoquée 202105/010 pour l'ensemble des actions judiciaires ou administratives engagées ou à venir, devant toutes juridictions ou administrations compétentes ;

- **d'autoriser** la prise en charge des frais de consignations, honoraires d'avocats, frais d'huissier, et tout frais de procédure nécessités par la conduite de cette affaire devant les juridictions compétentes. Le plafond de prise en charge est fixé à 5 500 € HT par instance, comprenant tous les frais précités, outre les éventuels frais de consignation décidés par la juridiction.

DE2021/06/1b – Protection fonctionnelle du Maire (Référence 202101/032)

Rapporteur : G. Charvet

Sous la présidence de monsieur Gilbert Charvet

(Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération et ne prend pas part au vote)

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, décide :

Vote

Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)

Contre : 6 (liste « Rillieux c'est vous»), et (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'accorder** la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de l'affaire sus-évoquée 202101/032 pour l'ensemble des actions judiciaires ou administratives engagées ou à venir, devant toutes juridictions ou administrations compétentes ;

- **d'autoriser** la prise en charge des frais de consignations, honoraires d'avocats, frais d'huissier, et tout frais de procédure nécessités par la conduite de cette affaire devant les juridictions compétentes. Le plafond de prise en charge est fixé à 5 500 € HT par instance, comprenant tous les frais précités, outre les éventuels frais de consignation décidés par la juridiction.

DE2021/06/1c - Protection fonctionnelle du Maire (Référence 202102/025)

Rapporteur : G. Charvet

Sous la présidence de monsieur Gilbert Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, décide :

(Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération et ne prend pas part au vote)

Vote

Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)

Contre : 6 (liste « Rillieux c'est vous»), et (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'accorder** la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de l'affaire sus-évoquée 202102/025 pour l'ensemble des actions judiciaires ou administratives engagées ou à venir, devant toutes juridictions ou administrations compétentes ;

- **d'autoriser** la prise en charge des frais de consignations, honoraires d'avocats, frais d'huissier, et tout frais de procédure nécessités par la conduite de cette affaire devant les juridictions compétentes. Le plafond de prise en charge est fixé à 5 500 € HT par instance, comprenant tous les frais précités, outre les éventuels frais de consignation décidés par la juridiction.

DE2021/06/1d – Protection fonctionnelle du Maire (Référence 202102/26)

Rapporteur : G. Charvet

Sous la présidence de monsieur Gilbert Charvet

Le Conseil Municipal, à la majorité des votants, décide :

(Monsieur le Maire a quitté la salle pour cette délibération et ne prend pas part au vote)

Vote

Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)

Contre : 6 (liste « Rillieux c'est vous»), et (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'accorder** la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de l'affaire sus-évoquée 202102/26 pour l'ensemble des actions judiciaires ou administratives engagées ou à venir, devant toutes juridictions ou administrations compétentes ;
- **d'autoriser** la prise en charge des frais de consignations, honoraires d'avocats, frais d'huissier, et tout frais de procédure nécessités par la conduite de cette affaire devant les juridictions compétentes. Le plafond de prise en charge est fixé à 5 500 € HT par instance, comprenant tous les frais précités, outre les éventuels frais de consignation décidés par la juridiction.

DE2021/06/106 – ZAC des Alagniers – Avis sur l'Etude d'impact

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)

Les listes : « Rillieux c'est vous» et « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! » ne participent pas au vote (6)

- **d'émettre** un avis favorable à l'étude d'impact de la ZAC des Alagniers
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, notamment la convention de partenariat pour la mise en œuvre de mesures écologiques règlementaires.

DE2021/06/107 - Convention Ville de Rillieux-la-Pape / Association Syndicale des Propriétaires de l'ensemble d'habitations de Rillieux la Pape (ASPEHR)

Rapporteur : C. Biérix

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser** le maire à signer ladite convention annexée au rapport,
- **d'autoriser** le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les crédits sont inscrits au Budget, section de fonctionnement sur la ligne ESPV.70878.823.

DE2021/06/108 - Expérimentation services partagés de trottinettes électriques sans station d'attache sur le territoire communal

Rapporteur : G. Petitgand

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le principe de déploiement des services de location en « free-floating » à titre expérimental pour une durée de 6 mois reconductible 1 fois et de mettre en œuvre les procédures de publicité afférentes,
- **de valider** la conservation par la commune de la compétence de gestion des services de mobilité en libre-service sans station d'attache,
- **d'autoriser M. le Maire** à mettre fin à une expérimentation sans préavis si des troubles manifestes à l'ordre public sont constatés ou si les conditions d'octroi de l'autorisation d'occupation du domaine public ne sont pas remplies ;
- **d'acter la possibilité** de réexaminer l'opportunité de maintenir les services éventuellement déployés à titre expérimental dans un délai maximal de 12 mois à compter de leur date de première mise en service (clause de « revoyure »).

DE2021/06/109 – Déclassement des parcelles communales AO509 A0412 suite à enquête publique

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de constater** la désaffectation des parcelles communales AO509 et AO412 situées place Maréchal Lyautey,
- **de prononcer** leur déclassement du domaine public communal, en vue de leur transfert dans le domaine privé communal,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DE2021/06/110 – Autorisation de dépôt de permis de construire sur la parcelle BE 109 Osterode

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Vote

**Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape») (monsieur A. Pin absent)
+ 3 (liste « Rillieux c'est vous»)**

Contre : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'autoriser** la société SAS DOMICI, ou autre société substituée, à déposer son permis de construire et toute autorisation d'urbanisme sur la parcelle communale indiquée dans le rapport,
- **de dire** que le projet vise à permettre de maintenir sur place le village mobile implanté sur le site d'Osterode,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce acte ou document s'y rapportant.

DE2021/06/111 – TLPE taxe publicité – Mise à jour

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** le tarif de base à 21,40 €/m²/an à compter du 1^{er} janvier 2022, ainsi que la grille tarifaire suivante :

Enseignes moins de 7 m ²	enseignes de 7 à 12 m ² tarif de base	enseignes de 12 à 50 m ² tarif de base x 2	enseignes de plus de 50 m ² tarif de base x 4
exonération	21,40 €/m ²	42,80 €/m ²	85,6 €/m ²

Dispositif publicitaire non numérique inférieur ou égal à 50 m ² Tarif de base	Dispositif publicitaire non numérique supérieur à 50 m ² Tarif de base x 2	Dispositif publicitaire numérique inférieur ou égal à 50 m ² Tarif de base x 3	Dispositif publicitaire non numérique supérieur à 50 m ² Tarif de base x 6
21,40 €/m ²	42,80 €/m ²	64,2 €/m ²	128,4 €/m ²

DE2021/06/112 - Subvention Association Culture Découvertes et Actions (ACDA)

Rapporteur : A. Badino

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de verser** une subvention à la Junior Association « Association Culture Découvertes et Actions », ACDA équivalente à la somme récoltée, soit pour un montant de 530 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document s'y rapportant, les crédits étant inscrits au budget communal.

DE2021/06/113 – Subventions aux relais d'assistantes maternelles RAM

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de verser** une subvention de 600 euros à l'Association RAM Boutchoux,
- **de verser** une subvention de 600 euros aux Centres sociaux de Rillieux-la-Pape,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet,
- **de dire** que les crédits sont prévus au budget.

DE2021/06/114 - Centre de vaccination - Convention avec l'ARS Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Rapporteur : C. Sève

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes la prise en charge des frais d'installation et de fonctionnement du centre de vaccination éligibles au remboursement
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette demande de remboursement, ainsi que les avenants d'ajustement qui pourraient suivre,
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget de la commune à l'article 7478 fonction 510 gestionnaire Direction générale adjointe aux Solidarités.

DE2021/06/115 – Règlement d’attribution dans le cadre du dispositif « coupons sports et culture »

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le règlement d’attribution des coupons « sport et culture »,
- **de dire** que les dépenses inhérentes à ce dispositif sont inscrites aux budgets « culture » et « sport et bien être » de la ville et sont imputées aux articles et seront imputées aux articles 6188 - fonctions 30 et 422 – section de fonctionnement.

DE2021/06/116 – Organisation d’une exposition à l’Echappée en partenariat avec le Musée du Louvre

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à rechercher et mobiliser les subventions et mécénats qui pourraient appuyer financièrement la ville dans la réalisation de cette exposition,
- **de dire** que les dépenses afférentes aux projets seront inscrites aux budgets prévisionnels 2021 et 2022.

DE2021/06/117 – Délégation de service public – Semop Centre aquatique. Avenant n°2

Rapport retiré de l’ordre du jour

DE2021/06/118 – Charte entre la ville et les Associations

Rapporteur : A. Badino

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

Vote

Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape») (monsieur A. Pin absent)
Abstentions : 6 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »), (liste « Rillieux c’est vous»)

- **de valider** la charte entre la Ville de Rillieux-la-Pape et les associations.

DE2021/06/119 – Maison de la vie locale

Rapporteur : A. Badino

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de valider** le règlement intérieur de la Maison de la Vie locale.

DE2021/06/120 – Conseil de la vie locale

Rapporteur : A. Badino

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

Pour : 32 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape») (monsieur A. Pin absent)

Abstentions : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **d'approuver** la mise en place du Conseil de la Vie locale ;
- **de valider** la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Vie locale.

Fin de séance à 22 h 05.

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.

(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)